

# Edito : Irrésistible cogito américain

Dans sa présentation de *Lacan Redivivus* à la librairie Mollat [\[1\]](#), Jacques-Alain Miller revenait sur le projet de loi « qui aurait proscrit – et transformé en délit – la possibilité d'émettre une réserve concernant la transition » [\[2\]](#). Il rappelait comment l'École de la Cause freudienne s'était mobilisée pour que soit préservée la possibilité, pour les « psys » de questionner un sujet sur son choix de transition. Comment ne pas entendre dans cette réserve portant sur l'interprétation ce glissement irrésistible de l'époque vers ce *cogito* américain que Freud considérait comme un danger pour la civilisation, et que Lacan dans son retour à Freud n'a cessé de combattre quand il brocardait le pragmatisme et le positivisme de l'*Ego psychology* et son « faux *cogito* » [\[3\]](#).

Les Séminaires et les écrits de Lacan sur les ressorts théoriques de la psychanalyse à l'américaine – son formalisme technique, son assise dans une conception logico-positiviste du langage, sa visée utilitariste répondant aux idéaux du marché – sont incontournables pour saisir les principes à l'œuvre dans cet *exit* du *cogito* freudien de notre civilisation.

À propos de l'américanisation de notre *way of life*, J.-A. Miller se demandait si à l'ère de l'écoute généralisée, sans interprétation, ne valant que sur l'idéologie de la parole qui fait du bien, la psychanalyse pouvait toucher encore [\[4\]](#).

Éric Laurent, dans son intervention de 2021 à « Question d'École » [\[5\]](#) approchait le thème des J52, où ce que « je dis » équivaldrait au vrai, entraînant ce naufrage du sujet dans des déclamations délirantes sur son moi. Il y rappelait ces mots adressés par Lacan au psychanalyste qui se tiendrait au lieu de la vérité sans avoir à en passer par le savoir : « Je lui dis tout de suite : on n'épouse pas la vérité ; avec elle, pas de contrat, et d'union libre encore moins. Elle ne supporte rien de tout ça. » [\[6\]](#) Et É. Laurent de souligner comment pour Lacan le savoir auquel doit se référer le psychanalyste, « c'est l'inconscient comme appareil de rencontre de la jouissance comme réel. [...] Le refus du passage par le savoir du *sinthome* pour viser directement le vrai sur le vrai a un autre visage. C'est celui du sujet qui se refuse à toute dérive de l'inconscient, celui qui s'installe par la parole, en le sachant ou non, au lieu du faux sur le vrai. C'est le bouchon, le *fake* absolu » [\[7\]](#).

« Le vrai est à la dérive quand il s'agit de réel » [\[8\]](#), disait J.-A. Miller, fondant ses espoirs pour la psychanalyse sur cette « écharde dans la chair » [\[9\]](#), cet impossible à supporter de la jouissance, qui échappe au règne du dit. « Autrement dit, [nos positivistes] d'aujourd'hui peuvent toujours jouer à effacer l'inconscient, mais ils ne parviendront pas à effacer ce quelque chose qui ne va pas du côté de la jouissance. » [\[10\]](#)

En septembre 2021, paraissait *La Troisième* aux éditions Navarin, dans laquelle Lacan renouvelle son enseignement en introduisant « des concepts absents de la vulgate qui en trahissait l'orientation » [\[11\]](#). Il ne s'agit alors plus pour Lacan de réhabiliter l'interprétation freudienne contre ceux qui la falsifiaient, comme il l'avait fait lors des deux précédents discours de Rome, mais de l'ouvrir aux questions que la subjectivité, au temps de l'inexistence de l'Autre, vient poser au psychanalyste. Une subjectivité déboussolée, que l'on voit aujourd'hui se précipiter dans un *wokisme*

républicain, dans une soumission aveugle « à une vigilance universelle au nom du bien » [12]. Or, nous rappelait J.-A. Miller, « Lacan, lui, l'a dit publiquement – *Je n'ai pas de bonnes intentions*. On peut faire confiance à quelqu'un qui dit ça. » [13]

Valentine Dechambre

---

[1] Miller J.-A., « Zoom sur *Lacan Redivivus*. Conversation à la librairie Mollat Paris-Bordeaux » *La Cause du désir*, n°111, juin 2022, p. 61-84. <https://www.mollat.com/videos/jacques-alain-miller-et-christiane-alberti-ornicar-lacan-redivivus>

[2] *Ibid.*, p. 77.

[3] Lacan J., « Le séminaire sur "La Lettre volée" », *Écrits*, Seuil, Paris, 1966, p. 56.

[4] Miller J.-A., « Zoom sur *Lacan Redivivus...* », *op. cit.*, p. 83.

[5] Laurent É., « Parler, et dire le faux sur le vrai », *Hebdo-Blog*, n°227, posté le 31 janvier 2021.

[6] Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVII, *L'Envers de la psychanalyse*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1991, p. 214, cité par Laurent É, *ibid.*

[7] Laurent É., « Parler, et dire le faux sur le vrai », *op. cit.*

[8] Miller J.-A., « L'esp d'un lapsus », *Quarto*, n°90, juin 2007, p. 15, cité par Laurent É., *ibid.*

[9] Cf. Miller J.-A., « Zoom sur *Lacan Redivivus...* », *op. cit.*, p. 83-84.

[10] *Ibid.*, p. 84.

[11] Miller J.-A., « Circonstances », in Lacan J., *La Troisième*, Paris, Navarin, 2021, p. 5-6.

[12] Miller J.-A., « Conversation d'actualité avec l'École espagnole du Champ freudien, 2 mai

<sup>[13]</sup> *Ibid.*

---

## Dora est ce qu'elle dit ?

Le titre des prochaines Journées de l'ECF, « Je suis ce que je dis », s'applique-t-il exclusivement à la certitude psychotique ? Qu'ils soient explicités ou déduits par l'analyste, la clinique est riche en exemples de *dicos* <sup>[1]</sup> chez les névrosés. Prenons, par exemple, le cas de Dora, étudié par Freud dans les *Cinq psychanalyses*, puis relu par Lacan dans « Intervention sur le transfert », où les différentes expressions du « Je suis » suivent des renversements dialectiques et aboutissent à une affirmation de plus en plus nette de l'inconscient.

Dans « Intervention sur le transfert », on peut lire : « la psychanalyse est une *expérience dialectique* <sup>[2]</sup>, et cette notion doit prévaloir quand on pose la question de la nature du transfert » <sup>[3]</sup>. Ce texte suit, dans ce volume, « Le temps logique et l'assertion de la certitude anticipée » <sup>[4]</sup>, où l'idée d'un mouvement dialectique qui s'enrichit au fil du temps est déjà annoncée.

Dans « Intervention sur le transfert », à propos du cas de Dora, Lacan situe trois temps suivis de leurs renversements dialectiques.

Premier temps : Dora évoque la plainte qui l'accable et que l'on pourrait résumer de la façon suivante : « Mon père et M<sup>me</sup> K. sont amants depuis longtemps et ils me demandent de garder les enfants pour se rencontrer en secret ». Le *dico* qui s'entend ici est : « *Je suis l'objet d'échange entre mon père et M<sup>me</sup> K.* ». L'intervention de Freud : « Regarde la part que tu prends dans le désordre dont tu te plains » [5] entraîne le premier renversement dialectique.

Dès lors, au second temps émergent la participation de Dora et ses relations aux autres membres de la quadrille formée par son père, M<sup>me</sup> K., M. K. et elle-même. En témoignent, les cadeaux du père de Dora à M<sup>me</sup> K. – pour racheter l'absence de relations sexuelles à cause de son impuissance – ce qui libère les attentions de M. K. à l'égard de Dora, et les cadeaux du père de Dora à la mère, pour faire « amende honorable » [6], comme le dit Lacan. Ici, on déduit le *dico* : « *Je suis complice dans la relation qu'ils entretiennent* ».

Le troisième temps fait saillir que ce n'est pas la relation du père à M<sup>me</sup> K. qui intéresse la jeune fille, mais que sa jalousie masque son intérêt pour cette femme au corps d'une blancheur ravissante. La prétendue rivalité à l'égard de cette amie de la famille est une vérité menteuse. Dora se prête aux échanges de façon complaisante. C'est le motif de sa loyauté.

Le troisième renversement dialectique dévoile la valeur réelle de M<sup>me</sup> K. pour Dora en tant qu'elle répond au mystère de la féminité. Dans l'analyse du deuxième rêve du cas, Freud met en relation les « *deux heures et demie* » qu'elle passe à chercher son chemin, avec les deux heures qu'elle a passé devant La Madone, au musée. Il n'est pas question d'un individu, mais d'un mystère, dit Lacan, « le mystère de sa propre féminité » [7]. Nous arrivons donc à la troisième modalité du « Je suis » dans ce cas : « *Je suis une jeune femme hystérique qui se pose une question inconsciente : qu'est-ce qu'une*

*femme ? par le biais de l'Autre femme ».*

Le trajet effectué dans cette cure va de la négation de l'inconscient – « *regardez ce qu'ils me font subir...* » – à son affirmation : « *je suis impliquée dans le malheur que je dénonce parce qu'il y a une question qui me taraude où ma propre jouissance est engagée* ».

L'examen de ce cas princeps nous amène à déduire que si dans la psychose le « Je suis ce que je dis » peut prendre le caractère d'une certitude inamovible, dans la névrose le *dico* initial suit des renversements dialectiques au long d'une cure, d'où sa moindre fixité. Cela révèle la fragilité du *dico* relié à l'être. Jacques-Alain Miller pose dans « L'Un-tout-seul » [\[8\]](#) la faiblesse de l'être de l'ontologie pour rendre compte du parlêtre. On trouvera alors une boussole plus solide si nous nous exerçons à déceler la position du sujet dans l'existence, entendue comme le rapport du parlêtre à son mode de jouir. Il est plutôt question d'Hénologie, c'est-à-dire, des Uns-tout-seuls qui insistent pour un sujet et qui rendent compte de sa jouissance [\[9\]](#).

Comme l'indique très justement Hervé Castanet dans sa Boussole du blog des J52 : « Ainsi va le cogito du parlêtre (sujet + la jouissance) : "Je pense, donc Je souis." », « Je suis là où ça jouit » [\[10\]](#).

*Dalila Arpin*

---

<sup>[1]</sup> *Dico* : Je dis, en latin, expression prélevée chez Jacques-Alain Miller, « Dico, ergo sum », en paraphrasant la phrase de Descartes : « Cogito ergo sum », prononcée à « Question d'école », 22 janvier 2022. Cf. Alberti C., « L'enfance, berceau de la démocratie », *Quarto*, n°131, juin 2022, p. 46.

<sup>[2]</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>[3]</sup> Lacan J., « Intervention sur le transfert », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 216.

[4] Lacan J., « Le temps logique et l’assertion de certitude anticipée », *Écrits, op. cit.*, p. 197.

[5] Cf. Lacan J, « Intervention sur le transfert », *Écrits, op. cit.*, p. 219.

[6] *Ibid.*

[7] *Ibid.*, p. 220.

[8] Miller J.-A., « L’orientation lacanienne. L’Un-tout-seul » (2011), enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l’université Paris 8, inédit.

[9] Cf. Miller J.-A., « L’Un est lettre », *La Cause du désir*, n°107, mars 2021, p. 15-35.

[10] Castanet H., « “Je pense, donc je suis” ou le cogito propre de la psychanalyse », Boussole, posté le 21 juin 2022 sur le blog des Journées de l’École de la Cause freudienne.

---

# Les psychoses : à l’école des signes discrets

Les temps ont changé : l’évolution de la psychiatrie a contribué à modifier la valeur des diagnostics. Alors que notre époque voit des sujets revendiquer le statut d’« autistes » sur le mode « Je suis ce que je dis », être « psychotique » est généralement mal perçu et la folie n’est plus que rarement associée à la notion de « génie ». L’approche de la structure par le seul registre du médical contribue à étouffer le symptôme, à masquer la singularité subjective et procède à toujours plus d’exclusion sociale. En contrepoint, Jean-Claude Maleval, dans son livre récemment

paru, *Conversations psychanalytiques avec des psychotiques ordinaires et extraordinaires* [1], indique pourtant que l'écoute du sujet psychotique participe à son soutien. Nombreux sont ceux qui, relevant de cette structure, s'adressent désormais à un psychanalyste. À partir d'un savoir sur la carence de la métaphore paternelle chez eux, il est possible pour le clinicien de faire barrage à une jouissance qui risque toujours de se déréguler. Rappelant la portée heuristique des concepts élaborés par Jacques Lacan, J.-C. Maleval tient la forclusion du Nom-du-Père comme point pivot qui enclenche la forclusion du phallus et la non-extraction de l'objet *a*. Par ailleurs, il prend pour boussole les apports de Jacques-Alain Miller avec son invention du syntagme de « psychose ordinaire » [2] pour évoquer les cas cliniques qui, ne correspondant pas à des névroses, peuvent relever de psychoses non déclenchées qui ont pu tirer profit d'un mode de suppléance plus ou moins satisfaisant pour s'orienter.

À partir de divers exemples tirés d'ouvrages de référence ou de sa clinique, J.-C. Maleval restitue une forme de dignité au sujet psychotique : celui-ci n'est pas toujours rétif à l'appréhension clinique, détient un savoir sur ce qui cause son malaise et peut trouver une voie dans le lien social. Ainsi, loin des positions neuroscientifiques actuelles qui bouchent l'accès à la parole en réduisant le patient à des circuits neuronaux et à un comportement qui relèverait de la normalité, l'orientation psychanalytique permet de faire valoir la variété des solutions que les sujets exploitent afin de trouver stabilisation. Plusieurs cas développés dans ce livre permettent de serrer l'enjeu du diagnostic pour entendre les tourments que certains sujets éprouvent, notamment lorsque la pulsion de mort est sur le devant de la scène. Il en est ainsi de certains criminels dont les meurtres semblent inexplicables mais tiennent à une logique que restitue J.-C. Maleval. D'autres chapitres sont consacrés à l'effort de créativité intellectuelle dont font preuve de nombreux sujets pour pallier leur exclusion du code commun, par exemple Fritz



Zorn ou Raymond Roussel. J.-C. Maleval précise à chaque fois les coordonnées de la psychose, évitant le flou des diagnostics tels que « borderline » ou « syndrome d'Asperger ». Enfin, il consacre plusieurs textes au recours à l'écrit par de nombreux psychotiques, pointant les ressources qui s'en dégagent. Les différentes analyses de cet ouvrage sont toutes précieuses tant elles font entendre ce que des sujets peuvent formuler à l'abri des discours établis. Elles bousculent l'idéologie du moi autonome et nous enseignent plus généralement quant aux effets de la marque du signifiant sur le *parlêtre*.

*Sébastien Dauguet*

---

<sup>[1]</sup> Maleval J.-C., *Conversations psychanalytiques avec des psychotiques ordinaires et extraordinaires*, Toulouse, Ères, 2022.

<sup>[2]</sup> Miller J.-A., *La psychose ordinaire. La Convention d'Antibes*, Paris, Agalma/Seuil, 1999.

---

## **CHRONIQUE DU MALAISE : Comment la loi peut-elle aménager la fin de vie ?**

« Je ne suis pas anxieux de poursuivre à toute force. Si je suis trop malade, je n'ai aucune envie d'être traîné dans une brouette. » <sup>[1]</sup>

Emmanuel Macron a confirmé la semaine dernière le lancement en octobre d'une convention citoyenne sur la fin de vie. La même semaine le CCNE [\[2\]](#) a rendu public un avis sur cette question [\[3\]](#). La coïncidence avec la mort de Jean-Luc Godard par suicide assisté en Suisse, annoncée le même jour, jette une lumière d'actualité supplémentaire sur le débat français.

La loi *Claeys-Leonetti* en vigueur à ce jour offre une possibilité de sédation profonde et continue jusqu'au décès, aux conditions d'une souffrance qui résiste au traitement, d'une affection chronique grave et d'un pronostic vital à très court terme. Cela apparaît aujourd'hui insuffisant pour soutenir la dignité de la personne face à la mort, au moins au regard de ce qui se passe dans certains pays voisins.

L'Allemagne certes n'a pas encore de loi définitive à ce propos, mais le débat y est également rouvert suite à un jugement de la Cour constitutionnelle fédérale allemande qui a conclu que « la liberté de disposer de soi-même entachait d'inconstitutionnalité la disposition du code pénal allemand qui fait de l'assistance au suicide une infraction pénale. » [\[4\]](#) Cet avis rejette une loi précédente qui interdisait le suicide assisté, mais pour autant il ne l'autorise pas.

La Suisse et la Belgique proposent deux situations différentes, puisque dans la première seul le suicide assisté est autorisé, alors que dans l'autre, seule l'euthanasie l'est. Dans les deux cas, cela ne peut se faire qu'à la demande d'un patient capable de discernement. La différence tient à la main qui tient le produit létal : le patient lui-même pour le suicide assisté, le médecin pour l'euthanasie.

C'est un débat de société qui doit avoir lieu et se développera dans les prochains mois. Une question, dans ce débat, nous concerne directement, celui de la souffrance psychique et de la prise en compte de l'inconscient du sujet.

Le président français « a précisé, lundi soir, qu'il regardait "le modèle belge, mais pas du coup comme un modèle qui serait à calquer" – une nuance, alors qu'il avait dit, lors de la campagne présidentielle, être favorable à une évolution de la France dans cette direction. Le chef de l'État a ajouté ne pas être "à l'aise avec le modèle suisse, qui est vraiment un suicide assisté" » <sup>[5]</sup>. Or il y a dans le modèle belge un problème majeur.

Le CCNE résume bien la législation belge en cette matière : « Le patient qui souhaite être euthanasié doit se trouver dans une situation médicale sans issue et faire état d'une souffrance physique ou psychique constante et insupportable qui ne peut être apaisée et qui résulte d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable. » <sup>[6]</sup> Ajoutons que la loi n'implique pas que le pronostic vital soit engagé à court terme.

Le comité d'éthique français est par ailleurs prudent en ce qui concerne le cas de la douleur psychique et des troubles mentaux puisqu'il nuance son avis en précisant que l'aide active à mourir doit pour ces cas-là faire encore l'objet de réflexions ultérieures <sup>[7]</sup>. C'est en effet sur ce point qu'un problème éthique majeur apparaît dans la loi belge.

Comme l'écrit notre collègue du *Kring voor psychoanalyse*, Geert Hoornaert : « Le discours sur l'euthanasie fonctionne comme une sorte d'"accommodation discursive" au délire psychotique, comme une sorte de prêt-à-porter dans lequel ce délire est guidé en douceur vers le passage-à-l'acte. » <sup>[8]</sup> Un procès célèbre en Belgique a mis cette question sur le terrain judiciaire sans que la conclusion ne puisse en être complètement tirée <sup>[9]</sup>.

Comment préciser en effet ce qu'est une souffrance « psychique » sans inclure, au-delà de la notion d'autonomie

de l'individu capable de discernement, celle de souffrance subjective en lien avec l'inconscient ? Sur ce point la loi soutient l'affirmation produite par l'individu comme une volonté décidée, comme un « je suis » sans faille, hors division du sujet. Et puis l'existence même de ce discours sur l'euthanasie pour douleur psychique ne fait-elle pas un appel à ce que des sujets y trouvent une solution qu'eux-mêmes n'auraient pas construite ainsi, sans l'appel du signifiant auquel ils peuvent être prêts à répondre par un acte ?

*Alexandre Stevens*

---

<sup>[1]</sup> Godard J.-L., interview accordée à la Radio-Télévision suisse (RTS), mai 2014.

<sup>[2]</sup> Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

<sup>[3]</sup> « Avis 139, Questions éthiques relatives aux situations de fin de vie : autonomie et solidarité », Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, rendu public le 13 septembre 2022, consultable sur internet.

<sup>[4]</sup> *Ibid.*, p. 29-30.

<sup>[5]</sup> Morel S., Wieder T., Bonnel O., Stroobants J.-P., « Fin de vie : dans les pays européens, des évolutions récentes », *Le Monde*, 13 septembre 2022, consultable sur internet.

<sup>[6]</sup> « Avis 139 », *op. cit.*, p. 45.

<sup>[7]</sup> Cf. *ibid.*, p. 33.

<sup>[8]</sup> G. Hoornaert, « “Van nee” zeggen », *Atelier lacaniaanse kliniek*, 3 mei 2021. Traduction libre par l'auteur du présent texte.

<sup>[9]</sup> « L'affaire Tine Nys » ; diagnostiquée autiste Asperger, Tine Nys avait été euthanasiée en 2010.